

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

Membres

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –
Cartierville*

*Mme Christine Gosselin
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 17 décembre 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE208395003

Nomination de l'auditeur externe et Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l. pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2020, 2021 et 2022 pour une somme maximale de 4 438 969,75 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin. Ajuster de manière récurrente la base budgétaire pour un montant total de 262 300\$ au budget 2022 et de 58 100\$ au budget 2023.

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE208395003

Nomination de l'auditeur externe et Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l. pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2020, 2021 et 2022 pour une somme maximale de 4 438 969,75 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin. Ajuster de manière récurrente la base budgétaire pour un montant total de 262 300\$ au budget 2022 et de 58 100\$ au budget 2023.

À sa séance du 25 novembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de service professionnel d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *l'adjudicataire en est à un 5e octroi consécutif pour un contrat récurrent;*
 - *une seule soumission a été reçue à la suite de l'appel d'offres.*

Le 7 décembre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service des finances ont présenté les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat de services professionnels pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

Le Service a informé la Commission que Deloitte est auditeur de la Ville depuis la fusion municipale en 2002. Puis, il a été expliqué que l'envergure de ce contrat, l'un des deux plus gros mandats d'audit externe au Canada avec celui de la Ville de Toronto, en fait un dossier exigeant et hautement spécialisé. En outre, le marché est fermé aux différentes firmes déjà sous contrat avec la Ville de Montréal pour d'autres mandats, ce qui explique la réception d'une seule soumission conforme puisque différentes firmes intéressées ne peuvent malheureusement pas soumissionner et qui fait en sorte que la firme adjudicataire en est à un cinquième octroi consécutif pour un contrat récurrent depuis 2002. L'historique des différents processus d'octroi passés a été présenté. Les

responsables du dossier ont précisé qu'il s'agissait d'une relance de l'appel d'offres originalement lancé le 20 juillet 2020, qui n'avait pas permis de recevoir plus d'une soumission avérée non conforme, qui a donc dû être rejetée. Lors de ce premier appel d'offres public, les réponses obtenues pour expliquer les désistements étaient le manque de ressources nécessaires pour l'ampleur des travaux de la Ville et le fait d'avoir d'autres mandats avec la Ville. Cette relance, d'une durée de 31 jours sans aucun addenda a permis de recevoir une soumission. Parmi les trois firmes qui se sont procuré les documents d'appel d'offres, deux se sont désistées, dont une ville et une firme sous entente contractuelle avec la Ville avec laquelle il existe un différend d'interprétation juridique relativement à l'article 108.5 de la *Loi sur les cités et villes*.

Au terme de son examen, la Commission souligne son appréciation de l'historique détaillé des octrois passés depuis 2002, tout en déplorant que l'ampleur des travaux de vérification externe pour la Ville de Montréal et ses paramunicipales est d'une envergure telle que ceci a pour effet de fermer le marché, et ce, sans compter que des firmes ne peuvent soumissionner en raison de leurs autres engagements avec la Ville. La Commission est néanmoins d'avis que la durée de la relation contractuelle avec une même firme est particulièrement longue pour ces services puisque Deloitte en est déjà à son 5e contrat sur quelque 20 années de service pour ce contrat récurrent. Par conséquent, la Commission recommande que des travaux soient menés, sans plus attendre, afin de déterminer les moyens concrets qui pourront être pris pour ouvrir le marché, et ce, dans l'objectif d'assurer la réception de plus d'une soumission conforme lors du prochain appel d'offres, en évaluant notamment la durée de contrat qui sera la plus favorable à la réception du plus grand nombre de soumissions possibles. Finalement, deux corrections ont été demandées au sommaire décisionnel. La première pour corriger l'écart de prix présenté au tableau d'analyse entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimé de contrôle et la seconde pour ajouter le second critère d'examen applicable au mandat de la Commission relativement à la réception d'une seule soumission conforme.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des finances pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de service professionnel d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - o *l'adjudicataire en est à un 5e octroi consécutif pour un contrat récurrent;*
 - o *une seule soumission a été reçue à la suite de l'appel d'offres.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE208395003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.